

MADELEINE BIEGUENG
Expert Comptable
Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : AVENUE DU MESNIL 95470 FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : AVENUE DU MESNIL
95470 FOSSES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association « **Espace Germinal** » tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Après affectation du résultat les fonds associatifs seront négatifs de 16 k€ malgré l'excédent de 2013 de 22 K€. Des mesures devront être prises pour assurer la continuité de l'exploitation.

Sous cette réserve nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : AVENUE DU MESNIL

95470 FOSSES

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Tremblay-en-France, le 6 juin 2014



Madeleine BIEGUENG
Commissaire aux Comptes

MADELEINE BIEGUENG

Expert Comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre de Paris

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : AVENUE DU MESNIL 95470 FOSSES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

ESPACE GERMINAL

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : AVENUE DU MESNIL
95470 FOSSES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

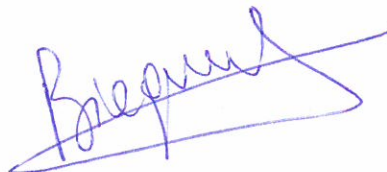
Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurai découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Tremblay-en-France, le 6 juin 2014



Madeleine BIEGUENG
Commissaire aux Comptes

Espace Germinal – Scènes de l'Est de Valdoisien

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de 108 015 euros, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total est de 481 725 euros et présente un excédent de 22 399 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Les notes, ci après, numérotées de 1 à 4 font partie intégrante des comptes annuels.

Note n°1 : Règles et méthodes comptables

Les comptes été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- séparation des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Note n°2 : Bilan

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

- Amortissement sur immobilisations :

Installations à caractère spécifique	2 et 3 ans
Agencements et Aménagements	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	5 ans

- Créances et dettes :

- ✓ Les échéances sont toutes à moins d'un an.

- Charges constatées d'avance :

- ✓ Diverses charges payées d'avance

- Produits constatés d'avance :

- ✓ néant

Note n° 3 : Effectif au 31 décembre 2013

Permanents 5 ⇒ 1 hommes et 4 femmes.

Note n° 4 : Résultat

Le nombre d'adhérents en 2013 est 97 contre 87 en 2012.

L'association a bénéficié du soutien financier de :

- Ville de Fosses 268 000,00 €;
- CIVIQ 4 000,00€ versé par la Ville de Fosses,
- Conseil Général=> appel à projets 30 000,00 €, cirquEvolution 1 880,00 €, CLEA 12 000,00 €, ESCALE DANSE VO 3 554,00 €,
- DRAC 14 000,00 € (résidence chorégraphique),
- FIV 6 000,00 €,
- Conseil Régional 40 000,00 € (permanence artistique),
- Conseil Régional "Emploi Tremplin" 18 750,00 €.

Le bâtiment appartient à la Ville de Fosses qui assure l'entretien et les investissements nouveaux. Il est mis à la disposition de l'association à titre gracieux.

L'Espace Germinal est adhérent de l'association "Festival Théâtral du Val d'Oise". Elle participe à la programmation, à l'accueil des compagnies et à la diffusion des informations liées au festival.

Comparaison du compte 706 billetterie entre les exercices 2013 et 2012 :

Billetterie : 2013 ⇒ 21 812,00 € / 2012 ⇒ 19 665,00 €, il est constaté une augmentation des entrées de 11 %. Elle est due à la mobilisation du public scolaire mise en place à travers le travail de la chargée des relations publiques.

Les actions culturelles ont pu être financées par les partenaires participants (collèges et lycées) contrairement aux années précédentes dans le cadre de dispositifs dédiés aux établissements scolaires. La chargée des relations publiques a impulsé et accompagné les partenaires dans l'élaboration et la rédaction de leurs projets pour pouvoir bénéficier de financements pour la mise en œuvre de leurs projets.

BILAN
 ESPACE GERMINAL
 Exercice 01/01/2013 au 31/12/2013

ACTIF	Exercice 2013			2012	PASSIF	Exercice 2013 net	Exercice 2012 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital		
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres					Réserves :		
Immobilisations corporelles	26 524	22 917	3 607	1 163	- Réserve légale		
Immobilisations financières	216		216	216	- Réserves réglementées		
TOTAL I	26 740	22 917	3 823	1 379	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	-38 390	(61 595)
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (excédent ou perte)	22 399	23 205
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	-15 991	(38 390)
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	11 771		11 771	951	Dettes		
Autres	43 608		43 608	49 375	Emprunts et dettes assimilées	46 133	40 397
Valeurs mobilières de placement			0		Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	47 983		47 983	4 981	Fournisseurs et comptes rattachés	32 137	12 645
Caisse	47		47	116	Autres	45 736	42 499
TOTAL II	103 409		103 409	55 423	TOTAL III	124 006	95 541
Charges constatées d'avance (III)	783		783	1 133	Produits constatés d'avance (IV)	0	687
TOTAL GENERAL (I+II+III)	130 932	22 917	108 015	57 935	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	108 015	57 935

COMPTE DE RESULTAT
 ESPACE GERMINAL
 Exercice 01/01/2013 au 31/12/2013

CHARGES	Exercice 2013 net	Exercice 2012 net	PRODUITS	Exercice 2013 net	Exercice 2012 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	7 228	2 073	Ventes de marchandises	8 466	4 299
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	73 100	60 658
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	195 566	196 207	Subventions d'exploitation	380 385	382 818
Impôts, taxes et versements assimilés	2 699	2 417	Autres produits	19 720	15 870
Rémunération du personnel	167 745	159 479	Produits financiers		
Charges sociales	72 518	67 030			
Dotations aux amortissements	956	537			
Dotations aux provisions					
Autres charges	10 668	8 874			
Charges financières	1 025	1 832			
TOTAL (I)	458 405	438 449	TOTAL (I)	481 671	463 646
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	922	2 107	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	55	115
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	459 327	440 556	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	481 726	463 761
Excédent	22 399	23 205			
TOTAL GENERAL	481 726	463 761	TOTAL GENERAL	481 726	463 761